Dissolution du Comité Action Palestine : la dictature en marche.

Communiqué :

« Le fascisme n'est pas le contraire de la démocratie, mais son évolution par temps de crise ». Bertolt Brecht

Le ministre de l'intérieur Gérald
Darmanin a annoncé, le 24 février, son intention de dissoudre l'association Comité action Palestine (Bordeaux), en même temps que la fermeture administrative
de la mosquée de Pessac et la dissolution du collectif Palestine Vaincra
(Toulouse).

Cette annonce est survenue le jour même
du diner du CRIF où le Premier ministre Jean Castex a affirmé que Jérusalem est « la capitale éternelle du peuple juif ».

Cette dissolution a été rendue possible
par la loi « confortant le respect des principes de la république »,
votée le 24 aout 2021, qui instaure dans le pays l'arbitraire et un droit
d'exception. Outil de répression politique, cette loi s'inscrit dans le cadre
d'une offensive réactionnaire et liberticide du gouvernement français, empêtré
dans la gestion déplorable d'une situation sociale, économique et sanitaire
très dégradée.

Dans un climat politique inquiétant où
les musulmans et leur liberté associative sont devenus la

cible prioritaire de
la répression, le gouvernement s'attaque aussi aux associations de solidarité
avec les Palestiniens et s'attaquera demain à toute opinion jugée différente ou
subversive.

Hier c'était le CCIF, Baraka City,
aujourd'hui le Comité Action Palestine, Palestine Vaincra, l'association de la
mosquée de Pessac et Nantes révoltée. A qui le tour demain ?

Au-delà des divergences, le mouvement
associatif de résistance doit prendre la mesure du danger que fait peser le
gouvernement sur la liberté d'expression en criminalisant l'antisionisme et toute
voix jugée non conforme à sa définition arbitraire et autoritaire de l'action
politique associative. La liberté d'expression est un principe qui vaut pour
tous et ne doit pas être à géométrie variable, soumis au bon vouloir du
prince !

Il est urgent de rassembler et
instaurer un rapport de forces propre à défendre notre liberté associative.
Nous appelons à un sursaut salutaire de tous ceux et celles qui estiment que la
liberté d'expression est un droit inaliénable.

C'est pourquoi, nous faisons appel ici
à toutes les organisations, associations, collectifs, militants à signer cet
appel contre la répression qui vise à museler le soutien aux Palestiniens.

On peut dissoudre une association, mais pas la vérité et l’aspiration à la justice, et encore moins la volonté qui anime le militantisme de lutter contre l’oppression d’où qu’elle vienne.

Nous appelons à rassemblement de soutien mardi 8 mars à 18h, place de la Victoire à Bordeaux

Ont signé ce communiqué jusqu’à présent :

*International
Solidarity Movement – France

*Cgt éduc’action33

*Comité
vérité et justice 31

*Elles o
pluriel

*Association
EAB

*Collectif69palestine

*Poitiers Palestine

*CLAP 33

*Bordeaux en
Luttes

*Jaunes Etc

*Forum Uni des Immigrations et des Quartiers Populaires FUIQP

*Les Alliés de la Paix

*AFA Strasbourg

*Campagne Unitaire pour la Libération de Georges Abdallah

*PCOF33

*UD CGT 33

Ont également dénoncé la menace de dissolution du CAP :

Solidaires, Cgtéduc’action33, UJFP, AFPS, l’AUDRIP, Nantes Révoltés, ISM-France, Sihame Assbague, Révolution permanente, Comité vérité et justice 31, Elles o pluriel, Association EAB, Révolution Permanente Bordeaux, Campagne Unitaire pour la libération de George Abdallah, Comité Poitevin Palestine, Le Parti de Gauche, Front Uni des Immigrations et des Quartiers Populaires, L’anticapitaliste, Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah, Convergences révolutionnaires, Charleroi pour la Palestine, Collectif69palestine, Collectif Palestine13, AFPS Metz, BDS France, NPA33…

Comité Action Palestine, le 04/03/2022